

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1258

Rubrik: Université

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Naissance de la petite dernière

Depuis un siècle, aucune université nouvelle n'a été créée en Suisse, contrairement aux autres pays européens où, depuis quelques décennies, fleurissent Hautes Ecoles et institutions assimilées. Au Tessin, la question de la création d'une Université se posait de manière récurrente. Un pas décisif vient d'être franchi.

PRÉCISIONS

Un canton d'émigrés universitaires

Avec 4 000 étudiants immatriculés dans les universités suisses, le Tessin détient le taux le plus élevé de scolarisation universitaire des cantons non universitaires.

De toutes façons, l'accord intercantonal sur le financement des Hautes Ecoles est mis à mal par les décisions zurichoise et bernoise de faire payer les études à un prix plus réaliste que les 8 750 francs actuels demandés aux cantons de résidence des étudiants. Cet accord arrive à échéance en 1998 et doit être renégocié de fond en comble.

L'ÉCHEC D'UN MODESTE PROJET

Fruit de laborieux compromis cantonaux et fédéraux, le Centre universitaire de la Suisse italienne (CUSI) devait cantonner ses activités à la formation continue et à la recherche en matière de sciences régionales. Sa capacité d'accueil n'excédait pas quelques dizaines de personnes. Au regard de l'entreprise de l'USI, le CUSI apparaît maintenant - une fois n'est pas coutume - singulièrement étié.

(jcf) L'adoption en octobre 1995, par un Grand Conseil tessinois quasi unanime, de la Loi sur l'Université de la Suisse italienne (USI) est donc un événement historique. Des esprits chagrins, notamment du côté de la Conférence Universitaire Suisse, ont cherché à torpiller le projet, pour des raisons avant tout financières. Car le gouvernement tessinois a évidemment déposé auprès du Conseil fédéral une demande non pas de subventionnement mais, plus souverainement, de reconnaissance du Tessin comme canton universitaire. Ce dernier pourra ainsi prétendre aux subventions de base et aux investissements prévus par la loi fédérale sur l'aide aux universités. Cet apport n'est pas négligeable, même limité en moyenne à 17% environ des dépenses de fonctionnement selon la capacité financière cantonale. Il s'ajoute aux 24 millions déjà votés par le parlement tessinois, à la mise de fonds de la commune de Lugano et aux économies que le Tessin espère réaliser en réduisant le nombre de ses étudiants émigrés (voir marge).

Une offre particulière

L'Université de la Suisse italienne accueillera ses premières cohortes d'étudiants en octobre 1996. Si elle entend bien s'inscrire dans le cadre des Hautes Ecoles de notre pays, elle n'en présente pas moins de nombreuses originalités. L'USI est pour l'instant composée d'une faculté d'architecture, l'Académie, inspirée et dirigée par Mario Botta et installée dans l'ancien hôpital de Mendrisio, et de deux facultés privées, dont le maître d'œuvre est la municipalité de Lugano qui met à disposition le Centro civico, un ancien bâtiment hospitalier rénové, non loin du centre-ville. Deux sites, trois facultés, deux projets scientifiques et professionnels et deux états de réalisation très différents. La faculté d'économie entend profiter de la place financière tessinoise et de ses liens avec l'Université Bocconi à Milan. Son offre en formation, son programme sont classiques. Ceux de la faculté de la communication le sont moins - ils touchent aux médias, aux technologies et à la sémiologie - puisque aucune institution comparable n'existe pour l'instant en Suisse. Mais l'USI offre encore bien d'autres particularités, depuis les taxes de cours fixées à 4 000 francs par an pour les Suisses et résidents assimilés (8 000 francs pour les autres) jusqu'au numerus clausus général, au statut de droit privé de ses enseignants, dont

le grande majorité de ceux qui sont déjà retenus - suisses et étrangers - sont nommés pour l'instant à temps partiel. Ce n'est peut-être pas la fac. Pasqua, mais éventuellement un laboratoire intéressant pour tous ceux qui rêvent en Suisse d'un autre management des Hautes Ecoles.

Un rêve de deux siècles

Sans pesanteur historique, sans fief, sans règles, mais non sans ambition, ni liens avec l'extérieur, l'Université de Suisse italienne marque l'aboutissement d'un rêve vieux de deux siècles au moins et dont la dernière tentative, le Centre universitaire de la Suisse italienne (CUSI), avait échoué nettement en votation populaire en 1985 (voir marge)

Le dynamisme incontestable des promoteurs et le choix réaliste de la voie politique adoptée par les autorités, soutenues par la Lega, les milieux d'affaires et l'évêque, ne signifient pas que l'Université de la Suisse italienne marchera d'un pas assuré vers sa pleine réalisation, qui seule justifiera le titre qu'elle s'est donné. Il faudra notamment régler les rapports entre la nouvelle institution et le projet de Haute Ecole spécialisée, fixer les limites de la collaboration avec les milieux privés, trouver sa place et son indépendance dans l'ensemble universitaire de l'Italie du Nord et surtout obtenir le respect de l'éthique du travail universitaire par toutes les parties prenantes à l'entreprise. Il faudra encore créer les liens, pour l'instant presque exclusivement personnels, entre l'USI et les Hautes Ecoles du pays, car l'ambition forte des Tessinois est de ne pas se contenter d'occuper une niche dont les autres ne veulent pas.

Problèmes à résoudre

Les difficultés qui assaillent actuellement les universités suisses ne seront pas allégées par la création de l'USI. Mais cette dernière peut enrichir le débat qui doit s'ouvrir sur le futur de la recherche et de la formation supérieure. Sa création - signe positif pour le fédéralisme - rend d'autant plus urgente une révision fondamentale des institutions et des mécanismes censés gérer la place universitaire suisse. Car il existe d'autres candidats à la promotion universitaire et il ne suffira pas de remplacer M. Ursprung, le chef du groupement de la science et de la recherche, pour résoudre tous les problèmes des universités en Suisse. ■